COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 11 juillet 1843.

Les affaires de ces trois derniers jours ont été aussi calmes qu'il est possible de l'imaginer [illegible] époque de l'année où il en sera probablement ainsi jusqu'à la saison prochaine.

Le temps a été très changeant depuis notre dernière revue, mais cependant favorable aux affaires du dehors. Le fleuve est aujourd'hui à 14 pieds au-dessous de la marque ordinaire des hautes eaux, et baisse lentement. L'état sanitaire de la ville est assez satisfaisant, à l'exception toutefois de quelques cas de grippe qui s'y sont déclarés.

COTON—Arrivé depuis le 30 du mois dernier, de Louisiane et Mississipi, 640 balles; Tennessee et North Alabama 120, Arkansas 26; ensemble 806.—Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 1406, Marseilles 633, Trieste et Venise 2676, New York 2307, Boston 1403, Philadelphie 261, Baltimore 130, Richmond 60 balles.—Ensemble 9190 balles, faisant une réduction sur le stock de 9,296 balles, et laissant [illegible] (tout ce qui est à bord des navires non expédiés aujourd'hui inclus) un stock de 22,769 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er, Stock en main,		4,789
Reçu ces trois derniers jours	673	
Antérieurement,	1,072,061	1,072,734
		1,077,523
Expédié ces trois derniers jours	9,193	
Antérieurement,	1,045,516	1,054,714
Stock en mains ce soir 11 juillet,		22,769

A notre revue de vendredi dernier nous disions que les affaires étaient modérées aux prix portés à nos dernières cotes. Samedi, la demande a été languissante, les acheteurs préférant attendre l'arrivée des nouvelles d'Europe, et les ventes se sont seulement élevées à 400 balles, y compris 70 Texas à 4 1/2, 92 Louisiane à 7, 104 do. à 8 et 35 do. à 7 1/2. Dimanche, la malle nous a apporté les nouvelles venues par le Great Western à Liverpool, le stock augmente journellement; le 17 juin il s'élevait à 784,000 balles et les nouvelles quotidiennes parvenues de l'importance de la prochaine récolte de coton aux Etats Unis ont apporté une nouvelle dépression et les prix ont fléchi de 1/8 d. par liv. Cette baisse s'est spécialement fait sentir dans les qualités inférieures et courantes. Au Havre il était survenu aucun changement bien important, mais la grande quantité offerte en vente en Angleterre était d'un très mauvais effet sur ce marché et contribuait à empêcher aucune amélioration dans les prix.

Selon prenant en considération la réduction du stock sur notre marché, ces nouvelles d'Europe ne pouvaient produire aucun effet matériel, mais néanmoins les détenteurs sont plus disposés à vendre et les prix ont fléchi de 1/8. Les ventes d'hier ont été de 1100 balles, y compris 670 Alabama à des prix qui n'ont pas été connus, 66 balles Louisiane et Mississipi à 8, et 80 do à 8 1/4. Aujourd'hui, 830 balles environ ont changé de mains; parmi ces transactions nous signalons 540 balles Alabama à des prix qui n'ont pas été connus, ce qui porte le chiffre total des ventes de ces trois derniers jours à 2140 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi:

Ordinaire et bas,	4 3/4 à 6	
Ordinaire,	6 1/4 à 6 1/2	
Bon ordinaire,	6 3/4 à 7 1/4	
Bon ordinaire et petit courant,	7 1/2 à 8	
Petit courant et courant,	8 1/4 à 9	
Bon courant,	10 à 10 1/2	

Tennessee et North Alabama.

Ordinaire et bas,	[illegible]
Ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire,	[illegible]
Bon ordinaire et petit courant,	[illegible]
Petit courant et courant,	[illegible]
Bon courant,	[illegible]

TABAC.—Les affaires ont été modérées depuis notre dernière revue, et les détenteurs ayant manifesté de plus grandes dispositions à opérer, le marché est aujourd'hui plus dur à la vente. Ces dispositions ont également occasionné une baisse dans les prix que nous cotons comme suit: Inférieur et commun 2 à 3 1/2, 3 à 3 1/2 et 4 à 4 1/2 pour X secondes et premières; beaux lots 2 1/2, 3 1/2, et 4 1/2, beaux et bons 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/2, choix 5 1/2 à 5 1/2, 3 1/2 à 3 1/2 et 4 1/2 à 4 1/2.

Les ventes de ces trois derniers jours ont été de 510 boucauts parmi lesquels nous signalons:

250 boucauts à 2 1/2, 3 1/2 et 4 1/2 pour X, secondes et premières, 31 boucauts, savoir: 6 X 2 1/2, 9 de 2 1/2, 23 3 1/2, 4 F 4 1/2, 3 de 4 1/2 et 3 (X) 1 1/2; 67 boucauts, savoir: 42 X 2 1/2, 23 3 1/2, 24 2 1/2; 22 boucauts, savoir: 1 F 4 1/2, 2 de. 4 1/2, 2 3 1/2, 9 X 2 1/2, 3 do. 2 1/2, 4 do. 2c; 4 boucauts Louisiane X 2 1/2 à 2 1/2; 10 boucauts savoir: 1 F 4c, 2 3 1/2 17 X 2 1/2; 16 boucauts X à 2 1/2; 22 boucauts X et secondes à 2 1/2 à 3 1/2 et 3 1/2c.

Arrivé depuis le 7 du courant 636 boucauts: expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 179, Londres 781, Anvers 609, Livourne 592, New York 763, Boston 50, Philadelphie 316, Baltimore 114—Richmond 29, ensemble 3,400 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842—Septembre 1, Stock en main		2,350
Reçu ces 3 derniers jours	636	
Antérieurement	79,537	80,158
		82,413
Expédié ces trois derniers jours	3,400	
Antérieurement,	56,006	59,501
Stock en mains ce soir 11 juillet,		22,908

SUCRE.—Durant ces trois derniers jours, le marché a été très inactif. Les ventes se sont réduites à quelques petits lots pour le commerce de la ville et pour être expédiés à l'Ouest. Les prix cependant sont toujours très fermes, les arrivages étant un peu fréquents que, même avec les demandes qui se font habituellement, le stock a sensiblement diminué. Nous continuons à coter les qualités côté nos de 3 1/4 à 6. Nous signalons sur habitation une vente de 100 boucauts 3 1/4 ces 100 boucauts formant la balance d'une récolte ont été pris pour l'Ouest.

Il n'est survenu aucun changement dans les prix des sucres de la Havane que nous continuons à coter comme suit: bruns, 6 à 6 1/2, blancs 10 à 10 1/2.

MÉLASSE.—Nous n'avons aucun changement à signaler sur le marché; la demande a été limitée depuis notre dernier rapport, mais le stock est tellement réduit et les arrivages sont si peu fréquents que les prix sont maintenus très fermes. Nous cotons de 19 à 22 les barils de chêne et de cypre.

FARINE.—Le calme que nous signalions à notre dernière revue n'a pas cessé de régner depuis lors sur le marché à la farine. Il n'y a aucune demande pour l'exportation et celle pour la consommation est extraordinairement limitée, les boulangers ne voulant pas s'approvisionner abondamment, ils appréhendent à cette époque de l'année que l'agrès se répande dans leur stock. Nous cotons Ohio supérieur $4 37 1/2 à $4 50, St. Louis $4 50 à $4 75 par baril.

PRODUITS DE L'OUEST.—En demande limitée, ainsi qu'il en arrive habituellement à cette époque de la saison. Les stocks de [illegible] diminuent et les arrivages deviennent plus rares. Nous cotons porc prime $10 50, prim. $9 50, m. a. $9 50; le tout est calme et sans changement dans les prix. Lard en barils, [illegible] mess en barils 6 1/2 à 6 3/4, demi barils $1 50, prime $5 75 à $6 par baril; à l'exception de ce qui est réservé à la [illegible] qui sont en barillets qui ont été pris pour le marché de la Havane. Cet article est très calme. Nous cotons les qualités extrêmes de 4 1/2 à 7 1/2. Il n'est survenu aucun changement dans les prix du bacon. Nous cotons: plats cotés 4 1/2 à 4 3/4. Jambons sans enveloppe 4 1/2 à 5, de enveloppe 6 à 7, épaules 2 à 3 1/2 par livre.

WHISKEY.—Le marché n'est un peu amélioré et les prix sont plus fermes. Nous cotons: Rectifié 16 à 20 par gallon, il n'y a pas de whiskey commun qui le marché.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Sans changement dans les prix. La demande est limitée, ainsi qu'il en arrive habituellement à cette époque de la saison.

CAFE.—Sans changement. La demande est bonne à des prix en plein: Le Havane prime vend à 8 1/2, café de Rio 8 1/2 à 8 1/2 par livre. Le stock diminue.

BLANC DE BALEINE.—Nous cotons New Bedford 26, Nantucket 25. La demande continue toujours à être limitée.

SEL.—Une cargaison de 113 sacs gros de Liverpool a été vendue à $1 26. En magasin nous cotons sel fin de Liverpool 174 gros 1 61 1/2. Pas d'îles Turques sur le marché.

FRET.—Sans changement dans le taux, il n'y a que peu d'offres.

FRET.

Coton pour Liverpool		3/8 d.	
Do	de Havre,	7/8 à 1	
Do	de New York,	$1 62 1/2 à 1 75	
Do	de Boston,	$1 50 à 1 62	
Tabac pour Cowes,		27 s. 6 d.	
Do	de Londres directement,	27 s. 6 d.	
Do	de New York,	6	
Do	de Boston,	6	
Do	de Philadelphie,	60 à	00

CHANGE.—Il n'y a que peu de change offert au vente, le taux s'est conséquemment amélioré.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de		8 1/4 à 8 1/2 p. ct. prime.
France,		5 30 à 5 40
New-York, 60 jours de vue		pair à 1/2 p. c. d'esc.
Chèques à vue,		3/4 à 1 1/4 p. ct. prime.
Philadelphie 60 jours de vue		pair à 1/2 p. c. d'esc.
Do	à vue	pair à 1 p. c. prime
Boston	60 jours	pair à 1/2 p. c. esc.

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS

Billets du trésor des Etats Unis,

Ceux de $1000	pair à 1/2	p. et de prime.	
do	500	pair à 1/2	do
do	50 et 100	pair à 1/2	do
Billets de la Banque Consolidée		25 à 27 p. c.	escompte
do	Commerce	10 à 13	do
do	Citoyens	32 à 35	do
do	Améliorations	60 à 61	do
do	Atchafalaya	60 à 65	do
do	Exchange	60 à 65	do
do	Orléans	00 à 00	do
do	de la 1re Municipalité	00 à 00	do
do	2me do	7 à 8	do
do	3me do	50 à 60	do
do	Alabama	12 à 15	do
do	Kentucky	pair à 1 p. cent	
do	Tennessee	4 à 5	do
do	Ohio	pair à 1	do
do	Illinois	00 à 00	do
do	Indiana	1 à 2	do

COMMERCIAL D'EUROPE.

La malle d'hier nous a apporté des journaux et une correspondance commerciale qui nous manquaient dimanche à l'arrivée des nouvelles d'Europe par le Great Western.

Havre, le 14 juin 1843.

COTON.—Il y a tout lieu de croire que notre marché en coton s'améliorera avant la fin de l'année, mais le stock est encore très important; et tout dépend de la prochaine récolte. Nos cotes sont confiées aux [illegible] moyen 48 france, bon moyen, 61 francs bon 61 fr à Durant les [illegible] qui viennent de s'écouler, le temps a été si mauvais que le commerce de l'intérieur en a beaucoup souffert.

Havre, 15 juin.

COTON.—Quoiqu'il n'y ait pas eu grande activité sur notre marché, la semaine dernière, les transactions ont été régulières, mais peu nombreuses, et les acheteurs ont paru peu disposés à augmenter les opérations.

GARDES D'ORLEANS,

ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 16 du courant, à six heures précises du matin, pour un tir à la cible. Equipement complet, tenue d'été. Rendez vous à l'Arsenal, et soyez ponctuels.

Par ordre du capitaine.

EMILE PERRILLIAT,
Sergent-Major.

12 juillet

A LOUER PRESENTEMENT—Une MAISON à étages en briques, avec cuisine haute également en briques, située rue Toulouse, entre Chartres et Vieille Levée, ci-devant occupée par J. B. Olivier.

Une Maison haute en briques, avec cuisine haute également en briques, [illegible] actuellement située à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis.

Une Maison briquetée entre poteaux avec attique et cuisine haute, située rue d'Orléans, entre les rues des Marais et Villeré, faubourg Tremé.

Une Maison haute en briques avec cuisine haute également en briques, située rue de l'Esplanade, près de Poydras, ci-devant occupée par M. Cochet.

Deux Maisons basses briquetées entre poteaux, situées rue Grande Hommes, Nos. 8 et 10.

Une Maison briquetée entre poteaux, située rue des Remparts, entre les rues Ursulines et Hôpital.

S'adresser à E. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

10 juil

A LOUER pour le mois prochain, une belle et [illegible] maison, à deux étages, en briques, avec [illegible] en briques, ayant une [illegible] cour, [illegible] Sise rue des Remparts, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser à E. BRUGIER, 9, rue St. Louis.

12 juil

ON demande dans une institution française de demoiselles, une jeune personne parlant bien l'anglais, et [illegible] Adresser rue des Remparts, [illegible]

11 juil—1

Vente par le Marshal.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane.—S. W. Oakey, chargé de la vente des biens de J. M. Hall, en faillite.

En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis, pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le lundi 17 juillet 1843, à midi, et si la vente n'est pas terminée ce jour elle sera continuée le lendemain et les jours suivants aux mêmes lieu et heure, jusqu'à ce qu'elle soit terminée, tous les droits, titres et intérêts dudit failli dans les propriétés suivantes:

Quatre-vingt dix-neuf îlets ou portions d'îlets de terre, situés derrière la seconde Municipalité, divisés en lots propres à la construction, conformément à un plan dressé par Pilié, arpenteur de la seconde Municipalité, et déposé en l'étude de A. Mazureau, lequel plan sera exhibé le jour de la vente.

Trois lots de terre propres à la construction, dans le faubourg Washington, 3me Municipalité.

Des petites affiches contenant une plus ample description seront prêtes la veille de la vente.

Des plans lithographiés sont déjà prêts et seront distribués le jour de la vente.

Conditions:—Un cinquième comptant et la balance en paiemens égaux, à un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque, mais sans intérêts; seulement ils porteront intérêt à dix pour cent par an, s'ils ne sont pas payés ponctuellement.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, devant être [illegible] dans les dix jours de la vente, pardevant A. Mazureau, notaire public, rue Royale No. 72, et faute par [illegible] plusieurs acquéreurs de se conformer à cette disposition, les propriétés seront revendues après trois jours d'avis aux frais et risques de ceux qui auront fait défaut.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des Etats-Unis

26 juin—3t 26, 6, 17

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats-Unis du District Oriental de la Louisiane—No. 414—Lucien Hermann, chargé de la vente des biens de William G. Hewes & Co. en faillite.

En vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le mardi 18 juillet 1843 à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit William G. Hewes individuellement à ses créanciers:

1o. Les deux tiers indivis des lots de terre ci-après, savoir:

Onze lots de terre situés dans le faubourg Saulet dans la municipalité No. 2 de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Front, La Course et Robin, et désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 21, 22, 23, 24 et 25, d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général le 20 février 1837 et annexé à un acte passé pardevant David L. McKay, notaire public en cette ville le 29 avril 1839. Les dix lots numérotés de un à six inclusivement étant contigus et mesurant chacun 30 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 116 pieds 6 pouces et une ligne; le No. 1 formant l'encoignure des rues Robin et Front. Ledit No. 21 mesurant 30 pieds de face à ladite rue Nouvelle Levée et 30 pieds de large dans le fond sur une profondeur de 165 pieds sur la ligne le séparant du lot No. 20 et 165 pieds de l'autre côté sur la ligne le séparant de la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. W. Oakey, et lesdits lots Nos. 22, 23, 24 et 25 étant contigus et mesurant chacun 27 pieds 1 pouce de face à ladite rue Robin, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le tout mesure anglaise. Ensemble les deux tiers des intérêts dans les droits à toute la battue et alluvion qui pourront se former vis-à-vis lesdits lots Nos. 1 à 6, inclusivement, ainsi qu'ils s'étendront sur les lignes latérales desdits lots traversant la rue Front jusqu'au Mississipi.

Aussi.—Les deux tiers des intérêts dans trois lots de terre situés dans ledit faubourg Saulet, désignés par les Nos. 12, 13 et 14, de l'îlet No. 2, ainsi qu'il appert d'un plan en date du 16 février 1831, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville; ledit lot No. 12, formant une des encoignures des rues Nouvelle Levée et Robin, et mesurant 30 pieds de face à ladite rue Nouvelle Levée, sur 165 pieds de profondeur et de face à ladite rue Robin, et lesdits lots Nos. 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds de face à ladite rue Nouvelle Levée, sur 165 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise. Ensemble toutes les bâtisses en briques et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre No. 14, et tous les droits, chemins servitudes et privilèges y appartenant de quelque manière que ce soit.

Conditions:—Un dixième comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, en billets endossés et portant hypothèque spéciale sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Hilary Cenas, not. pub.

A. SIDNEY ROBERTSON,
Marshal des E. U.

27 juin—3en20j

RIZ—50 tierçons frais, à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

CAFE de Java—100 sacs à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

INDIGO—6 surons de Caracas et 8 caisses de Manille, à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

EAU DE VIE et genièvre du pays—30 barils eau de vie 1re. preuve, et 75 do. Couronne Impériale, en magasin et à vendre par
8 juil WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

PLATRE calciné—8 barils à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

PORC, Bœuf, Jambon, Bacon de différentes descriptions, à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

FARINE—1000 barils superfine marques de choix, à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

GRAISSE—200 barillets de choix, à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

CUIVRE en feuille—36 caisses dimensions assorties, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

CLOUS de cuivre—12 barillets à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BISCUITS au beurre—14 barils de Boston, à vendre par
8 juil HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

BOMBAZINE en pièces, à vendre par
8 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BOUCHONS de Catalogne—5 balles bouchons fins, à vendre par
8 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

EAU DE FLEUR D'ORANGE à vendre par
8 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS en barriques, de diverses qualités, à vendre par
8 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

100 DOUZAINES chaussettes coton écru, à vendre à très bas prix, par
7 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

MERINOS en pièces—6 pièces mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

VINS blancs et rouges en demi bouteilles de différentes marques, à vendre par
7 juil LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

ABSYNTHE Suisse—50 caisses absynthe suisse, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

HUILE de baleine épurée, d'hiver, en magasin et à vendre par GEO. E. CLIFFORD,
7 juil 47 Poydras

CORDAGE de Manille de toutes dimensions, à vendre par GEO E. CLIFFORD,
7 juil 47, Poydras

CLOUS en fer de Suède, dimensions assorties, à vendre en magasin par
7 juil GEO. E. CLIFFORD 47 Poydras

CHANDELLES—50 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par
7 juillet GEO E. CLIFFORD, 47, Poydras

EAU DE VIE de Cognac—20 demi pipes 4e. preuve, de différentes marques et garantie, à vendre par
7 juil J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—Quelques pipes marque steamboat, garanti, à vendre par
7 juil J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée.

BOTTES, &c.—150 caisses bottes, souliers et brodequins, reçues par la barque Charles William, de Boston, à vendre par R. G. HOBBS,
7 juil 12, Douane.

SAVON—250 caisses différentes marques, en débarquement de la barque Charles Williams, à vendre par
7 juil TUFTS & HOBART, 20 Douane

MACHINES à nettoyer le coton de Bates, Hyde & Co., à vendre à des prix réduits par
7 juil TUFTS & HOBART, 20, Douane

COGNAC—30 1/2 pipes et 40 1/4 barriques en magasin et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & co,
7 juil 11 et 13, St. Louis.

CAFE de Rio—En magasin et à vendre par
6 juil WM. PREHN & Co, 56, Douane

VIN de Bucellas, à vendre en magasin par
6 juil WM. PREHN & Co, 56, Douane

LINGE de table diapré, et damassé—Un assortiment de ces articles, à vendre en magasin par
6 juil WM. PREHN & Co, 56, Douane

MARCHANDISES pour les marchés du Mexique—Platilles, Bretagnes, Brillés &c, en magasin, à vendre par
6 juil WM. PREHN & Co, 56 Douane

BOTTES, souliers et brodequins—100 caisses comprenant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par
A F DUNBAR & co,
29 mai 16 Douane

UN bon jardinier, pouvant donner les meilleures recommandations possible, et étant habitué à conduire un atelier, désire s'employer soit comme jardinier ou économe. S'adresser à M. Joseph Cuvillier, notaire, passage de la Bourse. 3 juil—4

VIN rouge, de Bassens et Montferrand, à vendre par les consignés, en débarquement du navire l'Eulalie de Bordeaux. JORDY & BRAZIER,
69 rue Royale

Ils ont aussi en magasin, vins rouges, de Pauillac, St.-Emilion, Médoc et St. Julien, en barriques, de St. Estèphe, Haut Brion, Pauillac, St. Julien, Château Margaux et Château Lafitte, en caisses. Vins blancs, Haut Sauterne et Haut Barsac, en caisses, eau de vie de Cognac et de Bordeaux, en demi et quart de pipes. 24 juin—6

ARDOISES de Bangor—5000 Ardoises 24 sur 12; 5000 dito 22 sur 12; 5000 dito 20 sur 10; 10000 dito 18 sur 10; 10000 dito 16 sur 10; 10000 dito 16 sur 8, en débarquement du navire Swanton, à vendre par
24 mai LYALL & DAVIDSON, 164 Camp

FARINE—150 barils des moulins à vapeur de Warsaw à vendre en débarquement du steamer Météor, par
5 juin HARROD, DARLING & Co, 40, Commune

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et en une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend pas aux dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 1 mai

A VENDRE chez le consigné, 100 barriques vin rouge St. Julien, Talance et haut Brion, 25 1/2 de haut Talance, 15 de vin blanc Barsac, 400 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe, Château Margaux, Lafitte et La Mission, 100 de vin blanc Sauterne, 50 du Muscat de Frontignan, 150 de liqueurs assorties, 8 pipes et 20 quarts de pipe eau de vie de Cognac 3me preuve, 100 paniers anisette surfine, 50 tierçons vinaigre, 100 paniers guignolet, 50 caisses salaisons assorties, 25 de savon bleu pale de Marseille, 4000 boîtes sardines en boîtes et demi boîtes, 500 de truffes du Périgord, 200 de petits pois, 500,000 bouchons en sacs de 500 (par balles de 1000), 15 barils amandes à la dame, 2 jarres truits cristallisés, 150 caisses absynthe 1re qualité, 50 de macaroni, 50 de vermicelle, 900 seringues assorties.

AUGUSTE MOLIER,
21 juin 90 St. Louis

MARCHANDISES de Coton, en débarquement du nav. Prentice, et de la barque Chas. William—25 balles Toile à drape écrue de Hamilton, 20 caisses de blanche do; 20 balles toile rayée à chemises do; 40 caisses do blanche do; 10 caisses casimirs à la mode, à vendre par
6 juil HARROD, DARLING & Co,
40, Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BATAILLE & BIGOT, maintenant chemin pour leurs achats, annoncent au public que leur magasin, à partir de leur octobre prochain, sera transféré rue de Chartres No. 66, encoignure Bienville. 8 juillet

AVIS.—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public, que son frère James sera sous peu de jours de retour d'Europe, où il a été choisir des graines, fleurs, plantes, arbres fruitiers, instruments aratoires, &c, convenables pour ce marché.

Les Dames et Messieurs qui ont besoin de plantes et graines rares &c., qui ne se trouvent pas habituellement à la Nouvelle Orléans, peuvent envoyer leurs ordres qui seront ponctuellement et immédiatement remplis.

3 juil W. DINN, 11, Commune.

AVIS

LES personnes ayant des bouteilles à vin de Bordeaux vides, en trouveront le placement en s'adressant immédiatement à l'encoignure les rues Royale et Douane.

GUAYAVA, fruits confits et différentes sortes de sirops de toutes qualités, tels que Ananas, Limon, &c. reçus par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés par
Y. QUADRAS,
encoignure St. Pierre et Chartres.

REÇU par le bateau Alabama, de son dernier voyage quelques barriques de guyaves en gelées et grandes boîtes; aussi une grande quantité de cabans de la côte confits, le tout bien frais et conditionné, à vendre par
1 juin Y. QUADRAS, Encoig. Chartres et St. Pierre

FARINE—292 barils farine, en débarquement du steamer Nathan Hale, et 300 barils même marque Baker, à vendre par HEWITT, HERAN & Co,
24 juin 66 Camp

HARENGS—[illegible] barils harengs, à vendre par
11 juil FROST & FROST, 20 Poydras

VENTE PAR LE SHERIF

C. J. [illegible] Hubert et al.

COUR DE DISTRICT.—No. [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] émané par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, lundi le 24 juillet 1843, à midi,

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Delphine Hubert dans l'affaire de Mme Veuve Hubert vs. J. A. Bernard, W. F. Vigers et al. No. [illegible] dans la Cour du Premier District Judiciaire.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Comptant.

A. SIDNEY LEWIS,
12 juil—3 en 10 Shérif de la Cour de District.

C. E. Lemme vs. Pierre Dupeux.

COUR DE DISTRICT.—No. 21,093—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique et au comptant, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi cinq août 1843, à midi, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Fanny, négresse âgée d'environ vingt-six ans.

Jean Baptiste, fils de Fanny, âgé d'environ neuf ans.

[illegible], mulâtre âgé d'environ seize ans, et

[illegible], mulâtresse âgée d'environ quarante-cinq ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.

A. SIDNEY LEWIS,
11 juil—3 en 16 Shérif de la Cour de District.

Ulysse Fehau vs A. L. Princient.

COUR DE DISTRICT.—No. 21,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique au consentement des parties, à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi, 12 juillet 1843, à midi:

Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, de cette ville, désigné par le No quatre vingt-treize, de l'îlet No. dix-huit, sur le plan original dudit faubourg, déposé dans l'étude de L. T. Caire, notaire en cette ville; ledit lot mesurant (au pied français) soixante pieds de face à la rue des Français, entre les rues Bons Enfants et Moralès, sur quatre vingt dix pieds de profondeur:—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

A. SIDNEY LEWIS,
30 juin Shérif de la Cour de District

VENTE PUBLIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Cour des Preuves.

Il sera vendu, par le juge soussigné, sur les lieux, lundi le 24 juillet prochain, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de cette Cour, en date du 10 de ce mois, la terre, les esclaves et meubles appartenant à la succession de Louis Ruppel et à David Lamon, savoir:

1o. Une habitation située en cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi, environ 18 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant quatre vingt-sept arpens de face au fleuve, sur 40 arpens de profondeur, bornée dans la partie supérieure par la terre de M. Ronquillo, et dans la partie inférieure par celle de P. Chartier; ensemble les améliorations qui sont dessus. Il y a sur la dite terre un canal de 12 pieds de largeur, du fleuve à la base derrière, pour les pirogues d'autres

2o. 23 Esclaves: Ursin, nègre âgé de 30 ans, Alexis Julipa, 23 ans; Ursin, 19 ans; Edouard, 30 ans; Jesse, 40 ans; Sam, 50 ans; Nora, 34 ans; Joseph, 30 ans; Joe, 34 ans; Frederse, 36 ans; Tom, 35 ans; Rose, 29 ans; Ellen, 25 ans, et ses enfans, William, 8 ans; Catherine, 6 ans; Tom, 4 ans et Alfred 1 an; George, 30 ans; Michel, 10 ans; Pauline, 21 ans, et son enfant John, 3 ans; Martha, 21 ans, et son enfant Henry, 1 an; et les meubles, consistant en quelques têtes d'animaux, un canot, meubles meublans, et le contenu d'un magasin de détail.

Conditions:—La terre, les esclaves et les meubles vendus en un lot, comptant, l'acquéreur s'obligeant de payer la dette due à la Banque des Citoyens, maintenant réduite à la somme de $9,800 00, garantie par hypothèque sur ladite propriété; les meubles non attachés à l'habitation seront vendus séparément et comptant

Paroisse de Plaquemines, le 10 juin 1843.

22 juin—4, 1 p a G. LEONARD, juge.

ACTION DE BANQUE DE CITE

AVIS est par le présent donné que le certificat No 1366, en date du 16 avril 1839, pour trois actions, émis au nom de Moses L. Mecker, a été perdu, et qu'application a été faite à la Banque pour en obtenir un nouveau.

JARVIS & ANDREWS.

7 juin—6f 1 pa

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCÉDÉ.

M. ANTOGNINI, Menuisier Billardier.

RUE BOURBON, No. 306,

OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M. ANTOGNINI, qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissemens de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.

Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes à l'adresse ci-dessus, elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.

M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billards, queues, billes, jeux de trente-et-un, etc.

3 juillet—3m

MADERE—10 barils imitation madère à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti

PORTO—10 barils imitation vin de Porto, à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti.

QUELQUES barils Eau de vie de pêches à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti

CIGARES—50,000 Cigares de la Havane, à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti.

CAFE de la Havane—310 sacs café de la Havane, première qualité, à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, rue Conti.

GENIEVRE au éricain, à vendre par
11 juil A. DURAND, 7, Conti.

PARAPLUIES—150 parapluies de soie, 30 et 32 pouces, à vendre par
11 juil LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres

VIN Muscat—150 caisses vin muscat en 1/2 bouteilles et grandes bouteilles, à vendre par
11 juil LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

SARDINES—10 caisses sardines et 8 caisses petits pois, à vendre par
11 juil LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres.

BOTTES pour hommes, à vendre par
11 juil FROST & Co. 10, Magasins

PAPIER—100 rames à enveloppe, petite et grand dimensions, et 100 rames imitation Rennick cap, à vendre par
11 juil FROST & Co. 10, Magasins.

CORDE d'Emballage—70 rouleaux du Missouri, en débarquement du steam boat Alex. Scott, à vendre par
11 juil MERLE, BEYLLE & Co. 49, Vieille Levée.

BACON—50 barils jambons, plats cotés et épaules, à vendre en magasin par
14 juil PRICE & FROST, 20, Poydras.

FARINE—127 barils en débarquement du Ben Franklin, à vendre par
11 juil PRICE & FROST, 20, Poydras.

GRAISSE—30 barils et 100 barillets, à vendre par
11 juil PRICE & FROST, 20, Poydras.

BRIQUES—50,000 en débarquement du brick George, de Gottenburg, à vendre par
MERLE, BEYLLE & co,
11 juil 49 Vieille Levée

CHAUX—20 barils en débarquement du brick George de Gottenburg, à vendre par
MERLE, BEYLLE & co.
11 juil 49 Vieille Levée

FER de Suède—Une facture de différentes descriptions, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 juillet 40, Commune

HUILE de graisse—Quelques barils de qualité supérieure à vendre en magasin par
HARROD, DARLING & Co.
10 juillet 40, Commune

PLOMB—5 barils assortis dernièrement reçus, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
10 jt 40, Commune

SACS en pierre reçus de seconde mains à vendre par
HARROD, DARLING & Co.
10 jt 40, Commune

FARINE—150 barils en débarquement et à vendre par
10 juil CH DOANE & Co. 66 Poydras

MAIS—150 sacs en débarquement, à vendre par
10 juil CH. DOANE & Co. 66 Poydras

BOTTES, Brodequins et Souliers, en débarquement du navire Prentice, à vendre par
10 juil FROST & Co. 10, Magasins.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment complet de ces articles; ils les livreront partout sur le Mississipi aux prix de la Nouvelle Orléans et sans faire payer de fret.
WORSLEY & FORMAN,
29 juin 57 Tchoupitoulas

JEANS du Kentucky, Linseys et Osnaburgs pour nègres, en magasin et à vendre par
WORSLEY & FORMAN,
29 juin 75 Tchoupitoulas

GRAISSE en feuilles—60 barils prime, convenable aux détaillans, à vendre par
26 juin WM. J. BRYAN & Co. 28 Commune

BŒUF prime—30 barils à l'inspection de Bozant, à vendre par
26 juin WM. J. BRYAN & Co 28 Commune

FARINE—3-4 barils de St. Louis, marque Baker, à vendre par
26 juin WM. J. BRYAN, 28 Commune

HUILE—200 paniers huile d'olive en débarquement de l'Eulalie de Bordeaux, à vendre par
8 juin O. H. MIESEGAES, 24 Vieille Levée

CIMENT et Plâtre de Paris—Actuellement en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par
23 juin GEO. BEDFORD, 47, Commune.

CHAUX de Thomaston à Bot—300 barriques à vendre en lots au gré des acheteurs, par
23 juin GEO. BEDFORD, 47, Commune

FICELLE d'Emballage—150 rouleaux, article supérieur, à vendre par
SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
21 juin 26, Poydras.

MAIS—900 sacs en débarquement du steam boat Importer, à vendre par
14 juin PRICE & FROST, 20, Poydras

GARANCE—3 barriques et 7 tierçons, en débarquement du navire Auburn, à vendre par
14 juin ROBERTS & HALL, 78 Magasins

SEL—5000 boisseaux des Iles Turques, 2000 do et commun de Liverpool, en magasin et à vendre par
14 juin GEO. HARRISON, 67, Tchoupitoulas.

GRAISSE—75 barils de choix à vendre par
HARTWELL & KIDDER,
14 juin 44, Poydras.

PLATS cotés—30 boucauts fumés de Cincinnati, en magasin, à vendre par HARTWELL & KIDDER,
14 juin 44 Poydras

CUIR—50 rouleaux cuir à semelle, en magasin et à vendre à bas prix par FOLLAIN & BELLOCQ,
16 jn 26, rue St. Louis.

SOULIERS—2 malles souliers français assortis, en magasin et à vendre à bas prix par
16 jn FOLLAIN & BELLOCQ, 26, rue St. Louis.

A VENDRE chez les soussignés—21 barils vieille Eau de Vie de Cognac.—65 milliers Bouchons surfins.
14 juin BOUTIN, GALLY & Co. 79 Toulouse

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 caisses à vendre en débarquement de la barque Leila par
14 juin R G HOBBS, 12, Douane

CAFE—100 sacs café de St. Domingue, en débarquement du navire Memphis, à vendre par
13 juin HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

BOIS de Teinture—3000 quintaux en débarquement et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
9 juin 74, Vieille Levée

CHANGEMENT DE DOMICILE—J. M. LAPEYRE a transporté son bureau au No. 90, rue St. Louis.
9 juin—1m

CUIR pour semelles—article supérieur, à vendre en magasin à bas prix pour clore une consignation par
23 mai JOHN HALL, 9 Front Levée

ARDOISES—Dernièrement reçues et à vendre, 33,600 excellente qualité de Welsh, dimensions assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs à des prix réduits, par
26 mai LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.

CIDRE—12 barils supérieur, en débarquement du Newark, de New York, à vendre par
8 juin FOSDIKE & BRO. 66 Camp

DOUBLONS Patriotes—vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
15 mai 27, Toulouse.

TABAC manufacturé—25 caisses James River et 40 de do Missouri, à vendre par J R SHAW & Co
6 juin 24 Poydras

BEURRE de Goshen—42 barillets, en débarquement du Newark, à vendre par TUFTS & HUBBARD
9 juin 20, Douane

BACON—60 barriques jambons, plats-cotés et épaules, à vendre par
26 juin JOHN R. SHAW & co, 24 Poydras

SEL—2040 sacs gros en débarquement du navire Duke, à vendre en lots au gré des acheteurs par
31 mai GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

BRODEQUINS, bottes, souliers.—Un assortiment général, constamment en mains, à vendre par
5 ja FROST & Co 10 Magasins.

HUILE D'OLIVE—150 paniers de la marque de Plaignol, fraîche, en débarquement et à vendre par
31 mai B. & A. SOULIE, 66 Bienville, au 1er

BEURRE de Goshen—25 firquins prime en débarquement du navire Panthea, à vendre par
10 mai WOOD & SIMMONS, 60 Magasins

PORC—M., M. O. et prime, à l'inspection de Bozant, à vendre par
25 juin HEWITT, HERAN & co, 66 Camp

VENTE PAR LE REGISTER

Succession de [illegible] Ker.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LUNDI, [illegible] juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession du docteur David C. Ker,

L'esclave LUCE, mulâtresse âgée d'environ vingt-deux ans.

Conditions de la vente: Une moitié comptant, et la balance à trois mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
13 juil—3 en 30j Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H. B. Cenas, not. public.

Succession de François Grandchamps

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SAMEDI, vingt deux juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de François Grandchamps, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, mesurant soixante et un pieds de face à ladite rue des Remparts, sur une profondeur de cent vingt sept pieds; ensemble avec les bâtisses, et soixante-onze actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens, de cette ville.

Un lot de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Bourbon et St. Louis, mesurant soixante pieds six pouces de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de soixante cinq pieds deux pouces et face à la rue St Louis; ensemble avec les bâtisses (mesure américaine)

Un lot de terre situé rue St. Louis, en cette ville, entre les rues Royale et Bourbon, mesurant soixante sept pieds quatre pouces face à la rue St. Louis, sur une profondeur de soixante cinq pieds deux pouces; ensemble avec les bâtisses.

Conditions de la vente: comptant; et sur le prix d'adjudication de la propriété rue des Remparts, l'acquéreur assumera le paiement, 1o. de $1,580 à la Banque des Citoyens, étant un prêt sur actions de la dite banque, dont un dividende est échu le 1er mai dernier; 2o. d'une somme de $1,630 due à l'ancienne corporation de la ville de la Nouvelle Orléans, portant intérêt à six pour cent par an et étant une annuité perpétuelle rachetable à la volonté de l'acquéreur; et 3o. d'une somme de $123 35 due pour taxes de ville et rentes foncières.

Et le même jour, à la même heure et en vertu du même ordre, il sera également vendu pour le compte de la succession de François Grandchamps et des héritiers de dame Louise Marie Conain, son épouse décédée, et afin d'opérer un partage, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Royale et St. Louis, mesurant trente pieds six pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt huit pieds et face à la rue St Louis; ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui se trouvent sur ledit lot, sans autre exception que les installations tant intérieures qu'extérieures dépendant de la pharmacie.

Un lot de terre, situé en cette ville, mesurant vingt six pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent cinquante pieds sept pouces, et vingt six pieds sept pouces dans le fond; ce lot a droit à un passage en commun de quatorze pieds, s'étendant dudit lot jusqu'à la rue de Craps; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, sans aucune exception.

La moitié indivise de quatre lots de terre situés au faubourg Washington, quartier Clouet, dans cette paroisse, désignés par les numéros douze, dix-sept, vingt et un et vingt-deux, sur un plan fait par Trudeau, Voyer, et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, en date du 11 mars 1836.

Le lot No. douze mesure trente quatre pieds huit pouces de face à la rue Cascavio, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds cinq pouces; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois bâtie sur ledit lot.

Le lot No dix-sept mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Cascavio, entre les rues Louisa et Clouet, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds six pouces et un quart; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur ledit lot.

Le lot No. vingt et un mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur, ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois qui se trouve sur ledit lot.

Le lot No vingt-deux mesure trente et un pieds deux pouces de face à la rue Clara, entre les rues Clouet et Louisa, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart; ensemble avec la moitié indivise d'une cuisine en bois, construite sur ledit lot.

ESCLAVES.

JULES, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, domestique de maison.

SALLY, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison.

JULIE, négresse âgée d'environ quarante-six ans, cuisinière.

C. LINA, négresse âgée d'environ vingt huit ans, cuisinière, avec ses deux enfans, Henriette, âgée de onze ans et Joseph, âgé de deux ans.

Vingt quatre actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
17 juin—2f en 30j Register des Testaments

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Ducatel, notaire public.

Succession d'Emile Sainet.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

JEUDI, trois août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Emile Sainet, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre situé rue Dauphine, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Toulouse, Bourgogne et St. Pierre, dans cette ville, ayant mesure française, trente et un pieds, neuf pouces face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

Une certaine portion de terre composée de trois différents lots, comme suit, savoir: Un certain lot situé en cette ville, le faubourg de l'Esplanade, entre les rues Bourbon et Dauphine, et mesurant au pied français quatre vingt dix pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent pieds, borné d'un côté par la propriété de Madame Dubour de l'autre côté par la propriété ci-après décrite: un autre lot de terre situé rue de l'Esplanade, faisant partie des lots désignés [illegible] consistant en lots de terre décrits, formant l'encoignure des rues de l'Esplanade et Dauphine, et désigné par le numéro vingt deux, sur un plan dressé par Joseph Tanesse, voyer de la ville, en date du 16 octobre 1816, et déposé en l'étude de feu Michel de Armas, ci-devant notaire de cette ville, le 14 Novembre de la même année; ledit lot mesurant au pied français quarante un pieds face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Dauphine, et un demi lot de terre contigu dans le fond à la propriété ci-dessus décrite, faisant face à la rue Dauphine, dans le Faubourg de l'Esplanade et Quartier, étant la moitié du lot de terre désigné par le numéro vingt trois sur le plan ci-dessus relaté, ledit moitié de lot mesurant au pied français, vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de [illegible] pieds cinq pouces, entre lignes parallèles, et formant la dite portion de terre sept pieds un pouce de moins en largeur dans le fond, borné d'un côté par la propriété ci-dessus décrite, et de l'autre côté par le surplus dudit lot numéro vingt-trois, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Trois arpens de terre, plus ou moins, étant une portion de l'habitation ci-devant connue comme habitation Cazelar, située sur la rive droite du Mississipi à environ trois milles au-dessous de la ville, lesdits trois arpens faisant face au fleuve et ayant quarante arpens de profondeur plus ou moins, et désignés par les numéros 18, 19 et 20, sur un plan fait par J. Communy, voyer, le 29 janvier 1837; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, et tous les droits, actions et servitudes y attachés.

Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction des exécuteurs et assurés par hypothèque.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Hermann, not. pub. 1 juil

Succession de Jean-Bapt ste Azerete.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

LUNDI trente-et-un juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean-Baptiste Azerete, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Sophie, négresse âgée d'environ 47 ans, cuisinière, et son fils nommé Jean, âgé de 7 ans;

Louis, jeune nègre de 10 ans;

Marie, mulâtresse d'environ 20 ans, blanchisseuse;

Marguerite, négresse d'environ 16 ans, domestique de maison;

Anny, négresse d'environ 13 ans;

Mary, négresse d'environ 10 ans.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
26 juin—3 en 30 Register des Testaments

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Louis T. Caire, notaire public.

Succession de Mme Louise Adelaïde Rabouin.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MARDI, dix-huit juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 21 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Madame Louise Adelaïde Rabouin, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Roseline, négresse âgée d'environ 45 ans, avec son enfant nommé Jean, âgé de 9 ans.

Juanille, mulâtre âgé de 26 ans, tonnelier.

Léocadie, griffonne âgée d'environ 19 ans, encanté.

Muza, négresse âgée d'environ 28 ans.

Bonne, négresse âgée d'environ 50 ans.

Hortense, négresse âgée d'environ 30 ans

Sainville, nègre âgé d'environ 26 ans, plâtrier.

Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, cigarière.

Conditions de la vente—Lesdits esclaves seront vendus à n'importe quel prix, à un an de crédit; les acquéreurs fourniront caution en faveur du juge de la Cour des Preuves et de l'administrat ur, avec hypothèque spéciale sur les hôtes esclaves.

W. F. C. DUPLESSIS,
22 juin—3fen 3 j Register des Testaments.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Percy, notaire public.

Succession de Joseph Oreo.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

MARDI, vingt cinq juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 22 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Oreo,

L'esclave Adélaïde, négresse âgée d'environ 30 ans et son enfant âgé d'environ onze mois.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à trois et six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction assurés par hypothèque avec la clause de non aliénation et confession de jugement en cas de non paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edward Duplessis, not. pub. 26 juin

Succession de Wm. Porter.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI, le quinze juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 13 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de William Porter, les lots de terre et l'esclave ci-après décrits, savoir:

Un Lot de Terre situé au faubourg Tremé, entre les rues St. Claude et Tremé, mesurant vingt deux pieds, onze pouces face à la rue d'Orléans, sur cinquante six pieds six pouces de profondeur, mesure anglaise. Aussi, l'autre moitié du dit lot, suivant la division qui en a été faite avec John Conter, par acte sur rapport d'Edouard Barnett, en date du 27 janvier 1838, mesurant vingt et un pieds de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur de cinquante trois pieds, cinq pouces, mesure anglaise, le tout formant un seul lot et s'étendant de la rue d'Orléans à la rue St. Pierre; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en bois et à étage, qui n'est pas encore entièrement achevée, mais l'acquéreur aura pour faire faire ladite bâtisse, les marchés desquels la succession a en ce moment contre la Compagnie d'Assurance des Pompiers; lesquels droits ne sont pas garantis par la succession.

Deux Lots de Terre, numéros cinq et six, mesurant chacun, soixante sept pieds de face au chemin de Milne, sur une profondeur de cent soixante sept pieds; et trois lots, de terre d'un côté par le lot numéro quatre, et de l'autre côté par le lot numéro sept et situés près du chemin du Bayou; ensemble les améliorations qui sont dessus.

Deux Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un et deux, dans l'îlet numéro quatre vingt huit, composé des rues Force, Union, Bagatelle et Libéraux, mesurant ensemble [illegible] de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de cent trente pieds, mesure française.

Quatre Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros huit, neuf, dix et onze, de l'îlet numéro vingt quatre, mesurant chacun vingt neuf pieds face à la rue de l'Union, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure anglaise.

Trois Lots de Terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les numéros un, deux et trois, de l'îlet numéro quatre vingt neuf, compris entre les rues Force, St. Antoine, Libéraux, et Annette. Le No. un forme l'encoignure des rues St. Antoine et des Libéraux, et mesure trente pieds de face à la rue St. Antoine, et cent vingt pieds sur la rue des Libéraux; les deux autres lots, mesurant chacun trente pieds de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure française.

Nancy, négresse âgée d'environ soixante ans.

Conditions de la vente—Les propriétés foncières un tiers comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les propriétés vendues, et en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement. L'Esclave Nancy, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. Y. Lewis, notaire public. 14 juin

PAR LE REGISTER

Succession de Jean Baptiste Azerete.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI le 3 août juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Baptiste Azerete:

$765 en billets de la première Municipalité;

Trente actions de la Banque de la Louisiane, de cent piastres chacune;

Vingt actions de la Banque de Cité;

Onze actions de la Compagnie d'Assurance des Négocians, sur lesquelles trente piastres par action ont été payées.

Conditions de la vente: comptant.

Et le même jour, à quatre heures P. M. rue de la Vieille Levée, No. 184, en vertu dudit ordre, il sera également vendu pour le compte de ladite succession:

Des Meubles meublans, six garnitures en marbre d'Italie pour cheminées, &c. &c.

Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
1 juillet—3 en 10 Register des Testamens

Succession d'Emile Saint.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI le 13 juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 28 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Emile Saint, savoir:

Une réclamation contre la succession de Bernard Duchamp ou ses ayants cause, pour une somme de cinq mille cinq cents piastres, assurée par hypothèque sur un lot de terre et les améliorations qui sont dessus, situé rue Toulouse, dans l'îlet renfermé par les rues Toulouse, Royale, St Pierre et Bourbon, ayant vingt pieds de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds; à la condition que le paiement de ladite réclamation pourra être indéfiniment prorogé, moyennant le paiement d'avance d'un intérêt annuel de sept pour cent

Vingt-neuf Actions dans le fonds capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, payées en plein.

Quatre vingt sept Actions dans le fonds capital de la Banque de la Louisiane, payées en plein;

Quatre Actions dans le fonds capital de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orléans, payées en plein.

Vingt-cinq Actions dans le fonds capital de la Compagnie d'Assurance de l'Océan, payées en plein.

Deux obligations de la Municipalité No. Deux, datées le 2 mai 1837, signées par Denis Prieur, maire, et Joshua Baldwin, recorder, souscrites en faveur de Robert H. McNair, payables à dix ans de date, avec des coupons d'intérêt, à raison de six pour cent par an, payables le 2 mai de chaque année.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
1 juillet—3 en 10 Register des Testamens

Succession de Maurice Doublet, h. c. l.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI le sept août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Maurice Doublet, h. c. l., les propriétés foncières et esclaves ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre situé du côté sud de la rue de l'Esplanade, entre les rues Bourgogne et des Remparts, faisant partie du terrain désigné par le numéro quarante, ledit lot de terre mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur cent pieds de profondeur et formant la moitié dudit terrain, qui se trouve du côté de la rue Bourgogne.

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue Moreau, entre les rues d'Espagne et d'Enghein, mesurant soixante pieds de face à la rue Moreau, sur cent vingt pieds de profondeur.

Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros huit et neuf de l'îlet numéro soixante-deux, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix-huit pieds de profondeur.

Quatre lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros neuf, dix, onze et douze de l'îlet No. vingt neuf. Les Nos. neuf et dix mesurant chacun trente et un pieds de face à la rue Barthelemy, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, sur cent trente quatre pieds cinq lignes de profondeur. Le No. onze formant l'encoignure des rues Barthelemy et St. Jean Baptiste, mesurant trente et un pieds de face à la rue Barthelemy, sur cent trente quatre pieds cinq lignes de profondeur sur la rue St. Jean Baptiste. Le No. douze mesurant trente pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues Barthelemy et Maxent, sur cent soixante-dix pieds six pouces de profondeur; le tout mesure américaine.

Un emplacement situé dans le faubourg Franklin rue Mandeville entre les rues Urquhart et Girod dans l'îlet numéro soixante deux et composé: 1o. d'un terrain de trente pieds américains de face à la dite rue Mandeville sur cent dix-huit pieds américains de profondeur, désigné par le numéro huit; 2o. et d'une portion de terrain désigné par le numéro neuf, laquelle portion mesure au pied américain dix pieds de face à la rue Mandeville, sur cent dix-huit pieds de profondeur, bornée du côté de la rue Urquhart par le terrain numéro huit, et du côté de la rue Girod par le reste dudit terrain numéro neuf. Lesdits terrains numéros huit et neuf sont figurés sur un plan déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, ci-devant notaire en cette ville, sous le numéro vingt-cinq du livre des plans

ANNA, négresse âgée d'environ dix-huit ans.

WINNY dite ANNA, négresse âgée d'environ vingt-cinq ans.

GRACE ANNE, négresse âgée d'environ vingt ans et son enfant nommé Grégoire, négrillon âgé de deux ans et demi.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, les esclaves, un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
6 juillet Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Percy, notaire public.

Succession de Nicolas Hoey.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI cinq août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 23 juin 1843 il sera vendu pour le compte de la succession de Nicolas Hoey, les propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, connu sous le numéro deux cent vingt sur un plan dudit faubourg, mesurant trente pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure française, avec une maison de bois en cuisine.

Un autre certain lot de terre situé au faubourg Clouet, numéro quinze, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue de Piété, sur une profondeur de cent dix huit pieds quatre pouces, mesure [illegible] borné d'un côté par le lot numéro seize, et de l'autre côté par le numéro treize.

Un autre lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le numéro douze, dans l'îlet quarante-quatre, mesurant trente et un pieds face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent un pieds huit pouces et six lignes de face (mesure anglaise) à la rue Célestine, et formant encoignure.

Deux lots de terre situés au faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues St. Ferdinand, Victoire, du Port et Levée, numérotés cinq et six, savoir: le lot numéro cinq mesurant trente un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Victoire, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro quatre, vingt et dix, et cent quarante-trois pieds et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro six, et mesurant quatorze pieds quatre pouces et une ligne sur une ligne de terre qui s'étend jusqu'à la propriété de J. A. Durel; sur laquelle ligne ladite allée mesure douze pieds deux pouces et cinq lignes, et le lot numéro six mesurant vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes face à la rue Victoire, sur cent quarante pieds cinq pouces sur la ligne qui le sépare du numéro cinq, et cent quarante-deux pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du lot [illegible] des droits, le tout mesure anglaise; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

La moitié d'un tiers indivis dans trois lots de terre situés au faubourg Annonciation, seconde municipalité, dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Céleste, Religieuses et Nuns, et désignés par les numéros un, quatre et cinq, tout mesure anglaise, et mesurant chaque vingt-cinq pieds huit pouces de face à la rue de la Vieille Levée, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure française.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny désigné par le numéro deux et trois sur un plan fait par Joseph Pilié, le 29 septembre 1833, savoir: le lot numéro deux, mesurant vingt-huit pieds face à la rue Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot numéro Trois, mesurant trente deux pieds face à la rue Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds face à la rue Mandeville, le tout mesure française, avec les bâtisses qui sont dessus.

Sixlots de terre situés au faubourg Marigny, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six, sur un plan fait par J. Pilié, en date du 29 septembre 1833 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire; le lot numéro Un formant l'encoignure des rues Amour et Champs Elysées, mesurant cent deux pieds de profondeur et face à la rue Amour, sur vingt-cinq pieds sept pouces face à la rue des Champs Elysées; les lots numéros Deux, Trois et Quatre mesurant chaque vingt cinq pieds sept pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de cent deux pieds; et le lot numéro cinq mesure vingt cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la même rue sur une profondeur de cent deux pieds; et le lot numéro six mesure vingt cinq pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Amour sur une profondeur de cent deux pieds, dix pouces et quatre lignes, le tout mesure anglaise; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

Jo, nègre, âgé d'environ trente ans,

Bill, nègre âgé d'environ vingt ans

Gilbert, nègre, âgé d'environ quarante ans,

Sarah, négresse, âgée d'environ trente ans et ses deux enfans Hetty, âgée de cinq ans et Margaret, âgée de trois ans.

Quarante-six actions dans le fonds capital de la Banque des Améliorations, payées en plein.

Dix actions dans le fonds capital de la Compagnie du Théâtre d'Orléans.

Cinq actions dans le fonds capital de la compagnie du Rail Road du Golfe du Mexique.

Quarante actions dans le fonds capital de la Compagnie du Rail Road du lac Pontchartrain.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières payable un quart comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit; les esclaves une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale et en cas de non paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à paiement final, sans pour cela autoriser l'acquéreur à retarder le paiement desdits billets. Les actions comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Y. Lewis not. pub.

P. S.—Les plans des susdites propriétés seront exhibés le jour de la vente. 8 juil—3en30j

Succession de James M. Taylor.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI le dix-neuf juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de James M. Taylor

Diverses réclamations contre différentes personnes.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
7 juillet—2 en 10 Register des Testamens

Succession de Magdeleine Mege.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, vingt quatre juillet 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Magdeleine Mege, les esclaves ci-après nommés, savoir:

Suzanne, négresse âgée d'environ 33 ans.

Charles, jeune nègre âgé de huit ans.

Conditions: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,
21 juin—3f en 30j Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chs. Boudousquié, notaire public.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de A. L. M. Damarin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Monroe Robitaille, un des exécuteurs testamentaires de feu A. L. M. Damarin ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
6 juill—3 en 10 Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession d'Amable Charbonnet—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Marie Françoise Zoluné Lanusse, veuve d'Amable Charbonnet, tutrice naturelle de ses enfans mineurs ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
6 juill—3 en 10 Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Wm. C. Requa—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Wright Freli Vrandenburgh, exécuteur testamentaire survivant de Wm. C. Requa, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS
6 juill—3 en 10 Register des Testamens

SQUASH-MONSTRE

LE soussigné a reçu du juge Butler de St. Francisville un squash ayant 4 pieds 8 pouces de circonférence et pesant 60 livres. Ce légume peut être vu chez le soussigné.
20 juillet W. DINN, 11, Commune

CHAPEAUX de Campêche, convenables pour habitation à vendre par FROST & Co. 10, Magasins. 5 ja

PAR LE MARSHALL

DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district Oriental de la Louisiane—No. 705—F. A. Bradford, chargé de la vente des biens de la faillite de Pierre Joseph Tricou, en faillite.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, le mercredi 12 juillet prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, abandonnées par ledit failli à ses créanciers, savoir:

2o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue des Remparts, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure américaine, borné du côté de la rue Dumaine par la propriété appartenant ou ayant appartenu à la Vve. Tricou et de l'autre côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Claude Gurlie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à un étage et 2 arrières-bâtisses aussi en briques, ensemble 130 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

CONDITIONS:

L'acquéreur de la propriété prendra le stock et assumera le paiement d'un emprunt de $5,590 sur lequel le premier paiement sera dû le 1er. mars 1844 et la balance comptant.

Cette propriété est actuellement louée à bail pour jusqu'au 31 octobre prochain, l'acquéreur recevra le loyer du jour de la vente.

II. Treize carrés ou îlets de terre situés dans le district disposé pour l'élargissement du faubourg Washington, conformément à deux différens plans dressés par Journot, député arpenteur de la troisième municipalité le 20 février 1837 et approuvé par Joseph Pilié, arpenteur en chef de ladite municipalité, le 7 janvier 1837, lesdits îlets sont bornés comme suit:

1o. L'îlet No. 6 compris entre les rues Delaronde, Bienvenu, Monroe et Hancock, contenant 24 lots numérotés de 1 à 24.

2o. L'îlet No. 16 compris entre les rues Grands Hommes, Craps, Monroe et Hancock, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement.

3o. L'îlet No. 17 compris entre les rues Craps, Amour, Monroe et Hancock, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26, inclusivement.

4o. L'îlet No. 30, compris entre les rues Urquhart, Girod, Monroe et Gordon.

5o. L'îlet No. 31 compris entre les rues Urquhart, Girod, Gordon et Benton.

6o. L'îlet No. 48, compris entre les rues Solidelle, Joséphine, Benton et Adams.

7o. L'îlet No. 49 compris entre les rues Joséphine Solidelle, Benton et Gordon.

8o. L'îlet No. 50 compris, entre les rues Joséphine, Solidelle, Gordon et Monroe.

9o. L'îlet No. 51, compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Hancock et Monroe.

10o. L'îlet No. 58, compris entre les rues Monroe, Gordon, Génie et Célestine.

11o. L'îlet No. 59, compris entre les rues Hancock, Monroe, Génie et Célestine.

12o. L'îlet No. 60, compris entre les rues Hancock, Monroe, Libéraux et Génie.

13o. L'îlet No. 61, compris entre les rues Monroe, Gordon, Libéraux et Génie.

III. Deux carrés ou îlets de terre situés dans le district disposé pour l'élargissement du faubourg Washington, au bas de cette ville, conformément à 4 plans originaux numérotés 1, 2, 3 et 4, dressés par Joseph Pilié, voyer de la 3e. municipalité, en date du 1er septembre 1836, et déposés en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public. Les dits îlets sont désignés par les Nos. 32 et 33, sur le plan No. 2, et sont bornés comme suit:

L'îlet No. 32, est compris entre les rues Solidelle, Prosper, Hancock et Tricou, et contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement.

L'îlet No. 33, compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Hancock et Tricou, et contient 16 lots numérotés de 1 à 16 inclusivement.

Conditions, comptant.

IV. Sept îlets de terre situés dans le nouveau faubourg Washington, au bas de la ville, désignés, par les Nos. 56, 57, 58, 34, 35, 36 et 37, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er. septembre 1836, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

1o. L'îlet No. 56, est compris entre les rues Abondance, Hancock, Agriculture et Tricou.

2o. L'îlet No. 57, compris entre les rues Abondance, Hancock, Tricou et Trésor.

3o. L'îlet No. 58, compris entre les rues Agriculture, Deléry, Tricou et Trésor.

4o. L'îlet No. 34, compris entre les rues Joséphine, Solidelle, Deléry et Tricou.

5o. L'îlet No. 35, compris entre les rues Célestine, Joséphine, Deléry et Tricou.

6o. L'îlet No. 36, compris entre les rues Tricou, Célestine, Joséphine et Hancock.

7o. L'îlet No. 37, compris entre les rues Génie, Joséphine, Tricou et Hancock.

V. Cinq îlets de terre situés dans le même faubourg et désignés sur le plan dressé par Journot, le 11 janvier 1837, en l'étude de C. Pollock, notaire, sous les Nos. 5, 8, 22, 26 et 27.

1o. L'îlet No. 5, compris entre les rues Bienvenu, Delaronde, Adams et Monroe, contenant 23 lots.

2o. L'îlet No. 8, compris entre les rues Delaronde, Moreau, Adams et Monroe, et contient 24 lots.

3o. L'îlet No. 22, compris entre les rues Amour, Bons Enfants, Monroe et Hancock, et contient 32 lots.

4o. L'îlet No. 26, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Gordon et Adams, contient 28 lots.

5o. L'îlet No. 27, compris entre les rues Moralès, Urquhart, Gordon et Adams, contient 28 lots.

VI. Quatre îlets de terre situés au bas de la ville, et dans le même faubourg, désignés par les Nos. 33, 31, 35 et 55, sur un plan dudit faubourg, dressé par Journot, député arpenteur, et approuvé le 11 janvier 1837 par Joseph Pilié, alors arpenteur en chef de la 3e. Municipalité, et déposé dans les archives de la 3e. Municipalité.

1o. L'îlet No. 33, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Benton et Gordon, et contient 26 lots.

2o. L'îlet No. 34, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Monroe et Gordon, contient 28 lots.

3o. L'îlet No. 35, compris entre les rues St. Jean Baptiste, Girod, Monroe et Hancock, contient 28 lots.

4o. L'îlet No. 55, compris entre les rues Célestine, Joséphine, Adams et Benton, contient 25 lots

VII. Quatre lots de terre situés dans le même faubourg désignés par les Nos. 1, 2, 9 et 10 de l'îlet No. 1 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er. septembre 1836, déposé dans l'étude de C. Pollock, not. Ledit îlet No. 1, compris entre les rues Levée, Jumonville, Hancock et Tricou.

VIII. Quatre lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6 de l'îlet No. un, compris entre les rues Levée, Jumonville, Monroe et Adams, sur un plan dressé par Journot, le 11 janvier 1837, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire. Lesdits lots ayant les dimensions suivantes:

1o. Le lot No. 3, mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée et 157 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 161 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur du côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

2o. Le lot No. 4, mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée et 161 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes sur le côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

3o. Le lot No. 5 mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 164 pieds 10 pouces et 11 lignes de profondeur sur le côté de la rue Adams, 168 pieds 7 pouces et 7 lignes sur le côté de la rue Monroe et 33 pieds 6 pouces dans le fond.

4o. Le lot No. 6 mesurant 33 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue de la Levée, 168 pieds 7 pouces et 7 lignes sur le côté de la rue Adams, 172 pieds 4 pouces et 3 lignes du côté de la rue Monroe et 33 pieds dans le fond.

IX. Sept lots de terre situés dans le même faubourg, et désignés sur le dit plan par les Nos. 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No. 2, compris entre les rues Levée, Hancock, Jumonville et Monroe. Les dits lots mesurant comme suit:

1o. Le lot No. 6 mesure 34 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue de la Levée sur 177 pieds et 5 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 180 pieds 10 pouces et 8 lignes sur le côté de la rue Hancock, et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

2o. Le lot No. 7 mesure 34 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue de la Levée, 180 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 184 pieds 11 lignes sur le côté de la rue Hancock et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

3o. Le lot No. 8 mesure 34 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue de la Levée, 184 pieds 11 lignes sur le côté de la rue Monroe, et 188 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté de la rue Hancock, et 34 pieds 9 pouces et 2 lignes dans le fond.

4o. Le lot No. 9 forme l'encoignure des rues Levée et Hancock et mesure 35 pieds 7 lignes de face à la première rue, 188 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la rue Monroe, 192 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Hancock et 34 pieds 10 pouces et une ligne dans le fond.

5o. Les lots Nos. 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun, 30 pieds de face à la rue Hancock, 156 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Jumonville et Hancock.

6o. Le lot No. 12 forme l'encoignure des rues Monroe et Jumonville et mesure 30 pieds de face à la rue Monroe et 156 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Jumonville.

X. Deux lots de terre situés dans le même faubourg et désignés sur le même plan par les Nos. 1 et 2, de l'îlet No. 3, compris entre les rues Jumonville, Bienvenu, Hancock et Monroe, étant contigus et mesurant chacun 30 pieds 5 pouces et une ligne de face à la rue Monroe, sur 111 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No. 1, formant l'encoignure de la rue Jumonville.

XI. Cinq lots de terre situés dans le même faubourg, district des architectes, désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16 et 17, de l'îlet No. 20, sur un plan dressé par Depouilly, arpenteur, le 26 septembre 1836, déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, et ayant les dimensions suivantes: Les lots Nos. 14, 15 et 16, chacun 27 pieds 2 pouces et les lots Nos. 13 et 17, ayant chacun 27 pieds 3 pouces de face à l'avenue Lafayette, entre les rues Girod et St. Jean Baptiste, et mesurant de profondeur 130 pieds 3 pouces 6/8.

XII. Une portion de terre située dans le faubourg Washington, dans l'îlet compris entre les rues St. Avide, St. Jean Baptiste, Mathilde et la propriété des magasins à tabac, désignée par le No. 13, sur le plan dressé par N. Rillieux & Co. le 8 novembre 1836, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire. Ladite portion de terre est composée des lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et la moitié du lot No. 6, du dit îlet, et mesure 170 pieds 1 pouce et une ligne de face à la rue Mathilde, de l'encoignure de la rue St. Jean Baptiste à la propriété appartenant ou ayant appartenu à Fraven Knicht, en s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, sur 119 pieds à la propriété des magasins à tabac.

XIII. Deux îlets de terre dans le même faubourg, district de Pandelly, désignés par les Nos. 42 et 43, sur un plan par Journot, député arpenteur de la 3e municipalité, approuvé par J. Pilié, le 11 janvier 1837, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire public.

1o. L'îlet No. 42, est borné par les rues Prosper, Gordon, Monroe et St. Avide et contient 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement.

2o. L'îlet No. 43, est borné par les rues Monroe, Hancock, Prosper et St. Avide, et contient 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement.

XIV. Dix lots de terre situés dans le même faubourg, derrière la presse à coton, désignés sur le plan dressé par Jos. Pilié, le 17 avril 1833, et déposé en l'étude de Theo. Seghers, notaire, par un acte du [illegible] de cette année, sous les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'îlet No. 9.

Les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 24 pieds de face à la promenade des Bons Enfans, entre les rues St. Ferdinand et la Presse à coton, sur 100 pieds de profondeur; les Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue de la Presse à coton, entre les rues des Bons Enfans et Moralès, sur 104 pieds de profondeur. Le tout mesure anglaise, ensemble l'usage d'une allée dans le fond commune à tous les lots dudit îlet, conformément aux conditions établies sur le dit plan.

XV. Un îlet de terre situé dans le même faubourg, district de la course Pandelly, désigné par le No. 52 sur un plan déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, et borné par les rues Hancock, Industrie, Tricou et l'Avenue Floride.

XVI. Un îlet de terre dans le même faubourg, désigné par le No. 21 sur le plan No. 2, dressé par J. Pilié, en date du 1er septembre 1836, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire. Ledit îlet est borné par les rues Moralès, Urquhart, Tricou et Hancock, et contient 16 lots numérotés de un à seize inclusivement.

XVII. Un lot de terre dans le même faubourg, district Doussanj, désigné sur le plan dressé par J. Pilié, député arpenteur, en date du 17 mai 1833, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, sous le No. 5 de l'îlet No. 14, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Moralès, et 171 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

XVIII. Un lot de terre, dans les mêmes faubourg et district, désigné par le plan ci-dessus mentionné par le No. 1 de l'îlet No. 20, mesurant 31 pieds de face à la rue Canet et 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Urquhart.

XIX. Un morceau de terre dans les mêmes faubourg et district, formant partie de l'îlet No. 22, sur le plan ci-dessus mentionné, mesurant 22 pieds un pouce et 4 lignes de face à la rue Girod, sur 341 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et 82 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste.

XX. Quatre lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district, désignés sur le plan dressé par J. Barbot, et déposé en l'étude de C. Pollock, notaire, sous les Nos. 1, 2, 3 et 4, de l'îlet No. 52, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Canet entre les rues Génie et Libéraux et 117 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

XXI. Huit lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district désignés sur le plan ci-dessus mentionné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, et aussi par les Nos. 1, 2 et 3 de l'îlet No. 51, ledit îlet étant composé de deux séries de numéros.

Les lots Nos. 1, 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Libéraux entre les rues Canet et Louisa sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots Nos. 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Louisa sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 4 formant l'encoignure de la rue Libéraux.

Les lots 1, 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Canet, sur 115 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 1 forme l'encoignure de la rue Libéraux.

XXII. Cinq lots de terre situés dans le même faubourg district Dauboy, et désignés sur le plan dressé par Depouilly, en date du 20 août 1836, et annexé à un acte pardevant Théodore Seghers, notaire, en date du 2 septembre 1836, par les Nos. 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No. 15.

Les lots Nos. 20, 21, 22, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Urquhart entre les rues du Port et St. Ferdinand sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, mesurant 29 pieds 5 pouces 2/8 de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue du Port.

Le lot No. 24 mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Port entre les rues Urquhart et Moralès sur 131 pieds 10 pouces 2/8 de profondeur.

XXIII—Neuf lots de terre situés dans les mêmes faubourg et district et désignés sur le plan ci-dessus mentionné par les Nos. 1, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No. 16.

Le lot No. 1 mesure 28 pieds 7 pouces 4/8 de face à la rue Moralès sur 100 pieds de profondeur et de face à l'avenue Lafayette.

Les lots 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Urquhart, entre les rues du Port et l'Avenue Lafayette sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23 forme l'encoignure de la rue Urquhart et de l'Avenue Lafayette et mesure 28 pieds 7 pouces 4/8 de face à la première rue sur 100 pieds de profondeur et de face à cette dernière.

Le lot No. 24 mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette entre les rues Moralès et Urquhart, sur 130 pieds 3 pouces 6/8 de profondeur.

XXIV—La moitié indivise de six lots de terre situés derrière la ville, dans l'îlet compris entre les rues Chemin du Bayou, la continuation de la rue de l'Esplanade, et les rues Roman et Derbigny, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 9 août 1836. Lesdits lots étant contigus et formant ensemble une portion de terre de 90 pieds de face au Chemin du Bayou sur 259 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Derbigny qui la sépare de la propriété appartenant ou ayant appartenu à Reynal Auguste, 236 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Roman qui la sépare de la propriété appartenant ou ayant appartenu aux héritiers Duchamp, et 93 pieds de face à la continuation de la rue de l'Esplanade. Ensemble tous les droits du fait contre les Municipalités Nos. un et trois pour la prolongation de la rue de l'Esplanade. Ladite prolongation étant faite sur une pièce de terre appartenant aux six lots ci-dessus décrits.

XXV—Trois lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny près de la ville, désignés par les Nos. 5, 6 et 9 de l'îlet No 65 sur un plan dressé par J. Pilié, en date du 14 juin 1830 et déposé en l'étude de Feu de Armas notaire, par acte du 24 juin 1830. Lesdits trois lots mesurant, mesure française, comme suit: les lots Nos. 5 et 6 étant contigus et mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 130 pieds de profondeur. Le lot No. 9 mesurant 60 pieds de face à la rue du Génie sur 120 pieds de profondeur.

XXVI—Tous les droits, titres et intérêts dudit failli dans et à trois morceaux de terre formant la double concession d'un morceau de terre de trois arpens et neuf toises de face sur la rive gauche du Mississipi dans la paroisse d'Orléans, et situés à environ trois milles au-dessous de cette ville, appartenant autrefois à Paul Pandelly; lesdits trois morceaux de terre sont désignés par les Nos 4, 5 et 6 sur un plan de division du morceau de terre ou plantation ci-dessus, dressé par Journot ingénieur Civil de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant C. Pollock le 31 janvier 1836 par le syndic de Paul Pandelly au failli. Lesdits lots mesurent, mesure française, comme suit:

1o. Le lot No. 4 mesurant 2 arpens 143 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à un chemin de 70 pieds de largeur, qui, sur ledit plan, sépare lesdits trois lots ou morceaux des lots désignés sous les Nos. 1, 2 et 3, sur 14 arpens et 62 pieds de profondeur sur la ligne de limite inférieure de ladite double concession, et est borné sur la ligne supérieure par la ligne de séparation du lot ou morceau No. 5, et mesure 3 arpens et 63 pieds de largeur sur la ligne du fond.

2o. Le lot No 5 mesure 2 arpens et 131 pieds un pouce et 3 lignes de face au chemin commun ou de séparation, et s'étend en profondeur sur la ligne du fond, marqué L J sur ledit plan, 14 arpens et au-dessus, est borné en haut par le lot ou morceau désigné sous le No. 6, en bas par le lot désigné par le No. 4, et dans le fond par ladite ligne L J sur laquelle il mesure en largeur 3 arpens et 63 pieds.

3o. Le lot No. 6 mesurant deux arpens 144 pieds 7 pouces 3 lignes de face audit chemin commun ou de séparation, sur 14 arpens 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de limite supérieure de ladite double concession, attenant à la propriété appartenant ou ayant appartenu à Charles Briggs, est borné sur la ligne inférieure par la ligne qui le sépare du lot ou morceau No 5, et mesure 3 arpens 63 pieds de largeur dans le fond sur ladite ligne L. J.

XXVII. Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, désigné par le No. 31 de la section No. 22, Township No. 12, de la rangée, No. 12 Est, contenant 75 acres, conformément à un plan par B. Buisson, déposé en l'étude de F. Drima, notaire, en date du 6 mai 1839.

CONDITIONS:

Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets de l'acheteur, endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les propriétés.

XXVIII.—Esclaves, savoir:

1o. Rosalie, négresse âgée de 40 ans environ, maladive et sujette à des rhumatismes.

2o. Sally, négresse âgée de 30 ans environ, domestique de maison.

3o. Charlotte, négresse âgée de 36 ans, blanchisseuse,—et ses deux enfans, Charles d'environ 3 ans et Célestine d'environ 10 mois.

4o. Rachel, négresse âgée d'environ 22 ans, sujette aux maux de gorge,—et son enfant Emile, mulâtre âgé d'environ 4 ans, sujet à l'épilepsie.

5o. Hélène, négresse d'environ 19 ans, maladive—et son enfant Adèle, d'environ 5 ans.

6o. Henry, mulâtre d'environ 18 ans, domestique de maison, adonné à la boisson.

7o. Françoise, négresse d'environ 45 ans, cuisinière et domestique de maison.

CONDITIONS:

Un tiers comptant et la balance à 4 et 8 mois de crédit, en billets des acheteurs, endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

XXIX.—ACTIONS.

1o. 25 actions de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique.

2o. 10 actions de la compagnie des architectes du 3me. district.

Conditions: Comptant.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Lucien Hermann, not. pub.

A. SIDNEY ROBERTSON,
20 juin—3—en 30j Marshal des Etats-Unis.

VENTE PAR LE JUGE DE LA PAROISSE JEFFERSON, ETAT DE LA LOUISIANE.

Succession de Peter Lynch.

JEUDI le troisième jour de juillet prochain, à midi, au nouvel Hôtel de la Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, conformément à un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 9 juin, il sera vendu pour le compte de la succession de Peter Lynch, l'esclave suivant, savoir:

La négresse esclave MARIANN, âgée d'environ 45 ans. Les titres de ladite esclave sont seulement garantis.

Conditions de la vente—comptant.

Donné sous ma signature, le 9 de juin de l'année de N. S. 1843 F. P. SMITH,
10 juin—4 en 20 Juge de Paroisse.

Succession de Benjamin Webster.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Edward H. Durell, curateur de la succession de Benjamin Webster, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS,
6 juil Register des Testamens

AU GRAND RABAIS.

50,000 belles sangsues de Hongrie, garanties 1re qualité, à 12 1/2 la pièce, apportées par le soussigné à bord du navire le Tippecanoe, venant du Havre, et diverses marchandises, telles que: beau papier à tapisserie à 20 sous le rouleau, parfumerie, lingerie, chapellerie, ustensiles de cuisine en fer battu, &c. &c.

CH. GUERINEAU,

64, rue St. Pierre, entre Royale et Chartres.

Dépôt de sangsues de la paroisse St. Jean-Baptiste, Bonnet Carré. 10 mai

GRAISSE, Jambons, &c.—24 boucauts jambons plats cotés, etc. en magasin et 20 barils de choix graisse et 30 barils saindoux, en débarquement des steamboats New World et Joe Davies, à vendre par
23 juin HEWITT, HERAN & Co. 66, Camp

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu au enchère, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 19, 5 caisses toile d'Irlande, un paletot et deux pièces, 1 balle de ruban, [illegible] habits de [illegible] &c. et une variété d'autres articles. 12 juil

PAR F. DUTILLET.

MERCREDI 12 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,

20 actions de la Compagnie d'Assurances des Marchands sur lesquelles $30 ont été payées;

20 actions de la Banque du Gaz sur lesquelles $[illegible] ont été payées.

Conditions: comptant. 10 juillet

PAR WM. G. HEWES.

Argenterie.

IL sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres, No. 40, mercredi, 12 du courant, à midi,

Une quantité d'argenterie (310 pièces) laissé sur ordre et d'un titre garanti, consistant en: cafetières et théières, sucriers, crémiers, porte-lampes, salières, cuillers à dessert et à thé, fourchettes à dessert et autres, couteaux, couteaux à poisson, beurriers, timbales et fourchettes à dessert, &c. Aussi, couteaux de table à manche d'argent, [illegible] et couteaux à découper de

La vente sera [illegible] petits lots. 10 juil—3

PAR WILLIAM G. HEWES.

IL sera ajouté à la vente d'ARGENTERIE qui aura lieu aujourd'hui à midi, au magasin d'encan No. 40, rue de Chartres,

Une variété de Porcelaines à bords unis et dorés, [illegible] Plaqués, Verres taillés et autres marchandises.

12 juil—1

PAR J. B. BLACHE

PAR ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, il sera vendu, mercredi, 12 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la levée, vis-à-vis les magasins rouges, troisième municipalité, une partie des voiles, et du gréement du navire Gerard abandonné en mer. 8 juil—2

VENTES A L'ENCAN.

Maison à vendre par cause de départ.

PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

IL sera vendu à l'encan samedi, 15 du courant, à midi, à l'arcade de Banks.

Deux beaux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, étant les Nos. 9 et 10 de l'îlet No. 83, bornés par les rues St. Louis, Conti, Derbigny et Roman, mesurant chaque lot 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 100 pieds de profondeur; les améliorations consistent en une maison neuve en bois à deux étages contenant 10 chambres avec galerie sur chaque face, ensemble cuisine, écuries, bâtisses etc.

Le tout sera vendu en bloc.

Conditions: comptant, vente positive

L'acte de vente pardevant D. L. McKay, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 juil—4

Succession Maurice Prevot.

PAR ABAT & COQUET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 27 avril 1843,

Il sera vendu le mercredi, 19 juillet 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de la susdite succession, l'esclave ci-après décrit:

Frank, nègre âgé de 17 à 18 ans, marronneur

Conditions: comptant

L'acte de vente pardevant Philippe Lacoste, Not. Pub.

17 juin—1pa

AVIS AUX HABITANTS.

L. DUPERRON,

&

E. DELCAMBRE,

Drs DENTISTES.

230, RUE BOURBON

Entre St. Philippe et Dumaine.

ONT l'honneur de prévenir les habitans de St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Lafourche des Attakapas, &c. que le Dr. E. DELCAMBRE partant toute la mauvaise saison dans ces divers endroits avec l'intention d'y exercer sa profession. Messrs L. Duperron et E. Delcambre garantissant toujours leur ouvrage, [illegible] personnes qui honoreront M. Delcambre de leur confiance, que si dans la suite elles avaient quelques réclamations à faire, leur ouvrage sera promptement fait à la Nouvelle-Orléans. Les personnes de la campagne, qui désireraient se faire [illegible] Les dentistes peuvent s'adresser en toute confiance à E. Delcambre, pour n'importe quelle opération dentaire, spécialement pour la pose des dents artificielles, les obturateurs et les râteliers complets, pour lesquels il a [illegible] 17 mai

DR. BLANCHARD,

Ex Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses, Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et de celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet

Dirige la seconde dentition des enfans, et corrige la déviation des leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et complète, tant en France qu'en Amérique, de l'art du dentiste, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subis par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il prolonge la durée et est bien plus précieux que toute autre substance employée jusqu'à ce jour. Chacun peut, en quelques instans, plomber hermétiquement quelque dent que ce soit.

L'opération se fait sans causer aucune douleur et s'achève en quelques minutes.

Récemment inventé pour orifier les Dents.

Or gaufré sans aucun alliage, plus malléable et plus parfait que celui que l'on emploie ordinairement.

Nouveau métal fusible (dit Platina) pour plomber les dents.

Litho-Caustique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour raffermir les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat ou quassine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les sens le tartre de dessus les dents.

A son Cabinet, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, les dimanches exceptés. Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 47 mars

AVIS DE DENTISTE.

D. F. SMITH, Chirurgien Dentiste, ayant été obligé de se procurer un cabinet plus grand est allé demeurer rue St. Charles No. 16, près l'encoignure de la place Lafayette. Il s'est aussi fait assister par deux personnes possédant les connaissances chirurgicales et mécaniques nécessaires à sa profession; il espère donc, par cette assistance, pouvoir opérer les patiens sans délai

Il continue toujours à faire disparaître le plus violent mal de dents en quelques instans, et il détruit pour ainsi dire le nerf en moins de 24 heures, sans souffrance. Le public, cependant, pourrait être induit à croire que ce remède est offert comme une "panacée universelle", mais on ne l'applique avec succès que lorsque la douleur provient d'une exposition à l'air de la membrane interne, ou du nerf.

Pour la confirmation de ce qui est dit ci-dessus, les sceptiques peuvent s'adresser aux personnes suivantes qui pourront leur donner une réponse prise dans leur propre expérience:

Rev. W. A. Scott,	Dr. W. H. Tagarden.
J. W. Stanton,	L. E. Generally,
C. P. Young,	C. W. Tobin,
E. Merton Quirk,	W. H. Wheaton,
H. Williams,	W. G. Latham.
Mr. Whitney,	Capt. Taylor, Balise,
H. Page,	F. Morehead,

Wm. Sickerson.

En détruisant primitivement le nerf avec ce remède on évite la douleur de se faire poser une dent à pivot comme on le faisait par l'ancienne méthode, ce qui devient tout à fait inutile. 11 fev—1an

PLATINA CEMENT.

Mr. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville. 9 jan

SANGSUES.

SANGSUES—50,000 Sangsues, rue St. Pierre, entre Chartres et Royale.

Le soussigné, arrivant de France a l'honneur d'informer le public de l'ouverture de son grand dépôt permanent d'excellentes sangsues de Hongrie, qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix très modérés. Ayant abandonné depuis quelques années ce genre de commerce et voulant le continuer sur une grande échelle, le soussigné se flatte de cette occasion pour assurer le public qu'il n'y aura jamais chez lui que les sangsues de 1ère qualité, cotées plus haut à 30 sous pièce.

Dépôt des mêmes sangsues à la paroisse St. Jean Baptiste, Bonnet Carré, à 25 sous. C. GUERINEAU

P. S.—Reçu par le navire Perseus, du Havre, un assortiment de librairie et papier à tapisserie 1 juil—5

SANGSUES.

VIENT d'arriver une grande quantité de Sangsues récemment reçues de France et d'Espagne. Le dépôt général de la [illegible] du Quartier s'est arrangé de manière à les fournir aux consommateurs à un prix des plus modérés, et en vend aussi les grosses, les [illegible]

RENAUD PETITPIERRE,
Rue Quartier No. 46,
9 juin entre Condé et Vieille Levée

SANGSUES.

SANGSUES Hongroises récemment reçues par le navire Eulalie de Bordeaux, à vendre à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo, No. 96, en position, au coin de vingt cinq sous les plus grandes, chaque. Le dit entrepôt est toujours pourvu de ces articles au prix le plus [illegible] prix.

Les ordres pour la campagne seront exécutés avec toute la promptitude possible.

17 juin J. P. SOUBIRAN.

DETENU à la geôle de police de la Municipalité No. 2, depuis le 30 juin dernier, un nègre nommé JOE, ou PAUL, se disant appartenir à W. Sandersen Chandler, avocat à la Mobile. Il est âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, bien constitué, avec un doigt de la main gauche coupé, ne parlant qu'anglais.

Le propriétaire est requis de payer les frais dudit avis au bureau de cette feuille, et de le retirer au bureau du Recorder, en se conformant à la loi.

Nouvelle-Orléans, le 6 juillet 1843.

GABRIEL HERNANDEZ,
6 juil—10 Geôlier de la geôle.

$10 DE RECOMPENSE

PARTIE marronne depuis le 4 mai, la négresse ISABELLE, créole, âgée d'environ 26 ans, parlant anglais et français. Elle a un côté d'une cuisse [illegible] l'ancienne [illegible] Elle a habité à la [illegible] La récompense ci-dessus sera donnée à qui la ramènera chez les soussignés, rue de Chartres No. 29.

21 juin—6 FORCADE & Co

SACS A CAFE, [illegible] en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co.
40, Commune.

AVIS.

MEFIEZ VOUS DES CONTREFACTEURS.

L'E soussigné, agent général pour la vente des Pilules Antibilieuses de Sappington regrette d'être obligé de prévenir le public contre la contrefaçon de cet article. Depuis son arrivée en ville, il n'a appris la découverte que beaucoup d'apothicaires offrent un article qui en [illegible] Cet article est contrefait et vendu seulement chez les personnes suivantes:

G. N. Morrison, 14, Magasins.

J. Barbot, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

Joseph Batman, 94, Bâtisses triangulaires.

Lafille, encoignure Royale et Vieille Levée.

Shaw & Rosley, encoignure Commune et St. Charles

Geo. Jones, apothicaire, Cercle Tivoli.

G. D. PEARSON

Pour John Sappington & Sons

6 mai—6m